

ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL AU CONSEIL NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE (CNESER)

JUIN
2019

Collèges des chercheurs et des ITA

LES COMPÉTENCES DU CNESER

Le CNESER est l'instance de débat entre le ministère (MESRI), les membres de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (personnels, usagers, établissements) et le reste de la société (représentants des « Grands intérêts nationaux »).

Il est obligatoirement consulté sur :

- les grandes orientations de la politique de l'ESR : stratégies nationales, bilans, projets de réforme globaux, orientations des contrats pluriannuels entre l'État et les établissements ;
- les projets de lois, décrets, arrêtés concernant l'organisation nationale de l'ESR ;
- les dotations en budget et en emplois des universités ;
- la création, la suppression ou le regroupement d'établissements ou de leurs composantes : il donne son avis sur chaque création de COMUE, sur chaque fusion d'universités ;
- les diplômes nationaux : cadre national des formations, accréditations des établissements délivrant ces diplômes...
- la contribution des établissements privés au service public d'enseignement supérieur ;
- toute autre question dont le ministère le saisit.

CE QUE NOUS VOULONS :

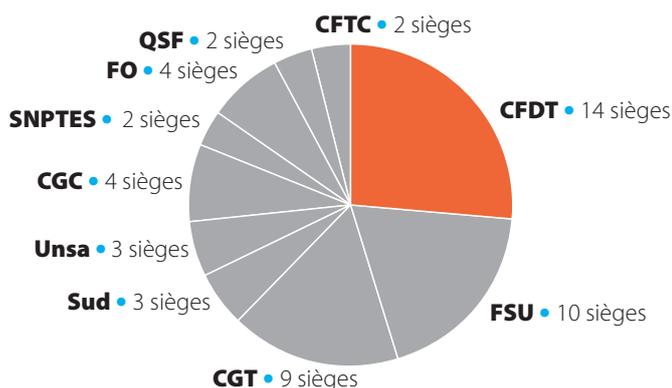
Une recherche et un enseignement supérieur collaboratifs :

- au lieu d'encourager la concurrence, **développer les coopérations** entre établissements et la coordination de l'ensemble de l'ESR à l'échelle nationale et territoriale ;
- obtenir **une représentation démocratique** de l'ensemble des personnels dans les instances.

Revoir la répartition et les modes d'attribution des crédits alloués à l'ESR :

- créer des emplois statutaires pour assurer les missions de service public ;
- ne pas faire des plans d'investissement d'avenir l'alpha et l'oméga de la politique gouvernementale et rééquilibrer les financements en faveur des dotations récurrentes, afin de mettre fin à la précarité des recrutements engendrés par les financements sur projets ;
- modifier le crédit d'impôt Recherche pour favoriser davantage les PMI-PME et les structures de recherche publiques (EPIC, laboratoires) ;
- financer réellement les mesures nouvelles ;
- garantir que les dotations des établissements et organismes assurent solidement dans le temps leur équilibre financier : maintien des emplois, crédits suffisants pour la maintenance et la mise en sécurité des bâtiments, etc. ;
- soutenir les projets élaborés par les établissements au moyen de dotations spécifiques suffisantes.

Répartition des sièges lors des dernières élections

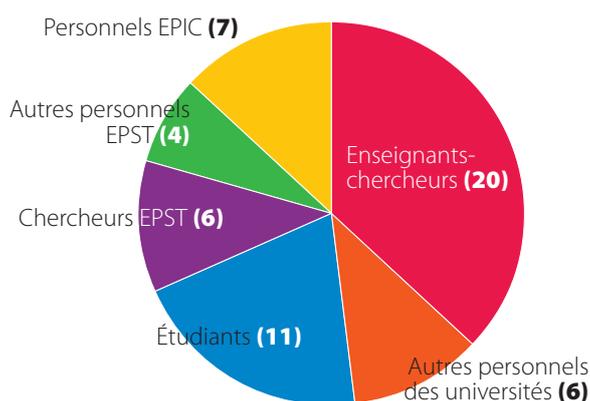


Une loi de programmation pluriannuelle de la recherche :

Les élus seront particulièrement vigilants sur son contenu et le respect de sa mise en œuvre, quant aux ressources allouées, qui devront être cohérentes avec les objectifs affichés. Ils s'assureront qu'elle permette enfin d'inscrire des moyens dans les contrats d'objectifs qui seront débattus dans les mois à venir entre l'État et les EPST.

En effet, ces contrats cautionnaient jusqu'à présent la stagnation ou la baisse des moyens de recherche ainsi que celle de l'emploi statutaire.

ÉLUS DU CNESER



LA VISION DE LA CFDT

Pour répondre aux crises économique, sociale et environnementale, la CFDT défend un **grand service public de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (ESR)**, soutien du développement des connaissances, de l'insertion professionnelle et de la **démocratisation de la réussite des étudiants**.

La CFDT défend un **projet ambitieux pour l'ESR** qui permette de réunir l'ensemble des formations post-bac et une recherche de qualité, ainsi que de faire travailler ensemble tous les acteurs de la recherche, qu'elle soit portée par les universités ou par les organismes de recherche. Syndiquant l'ensemble des personnels, la CFDT se bat pour défendre l'intérêt général et porter un projet de société plus juste et solidaire.

La CFDT s'inscrit dans une **logique de dialogue social et de négociation**, pour obtenir des résultats. La CFDT refuse d'être une organisation qui dit non à tout et qui n'empêche rien.

LES ENGAGEMENTS DE NOS ÉLU-E-S

- mettre à profit la composition transversale du groupe des élus CFDT issus de tous les types d'établissement (universités, EPST, EPIC...) pour travailler les dossiers de manière collégiale ;
- faire connaître nos positionnements en toute transparence.

Dans les EPST, la CFDT est le syndicat le plus représentatif, ce qui en fait un interlocuteur de poids incontournable du dialogue social.

Dans un contexte de restructuration territoriale privilégiant mutualisation des moyens et des personnels dans le cadre des politiques de sites, les élus veilleront au respect des missions des différents acteurs. Ils s'opposeront à toute fusion imposée. Ils seront également attentifs à la nécessaire articulation entre stratégie nationale de recherche et politiques régionales.

BILAN DU MANDAT

Les débats sur la politique de site :

Les restructurations continues nuisent à la qualité du service public et déstabilisent les personnels.

Les exigences portées par la CFDT :

- association des personnels à la construction des projets ;
- représentation démocratique et collégialité ;
- cohérence des projets qui doivent résulter d'une véritable vision partagée des établissements ;
- coopération territoriale plutôt que concurrence entre établissements ;
- refus des transformations incessantes : il faut laisser le temps aux projets de se mettre en place pour ensuite les évaluer.

Nous avons voté contre les statuts des établissements ne répondant pas à ces critères. C'est entre autres pour ces raisons que nous avons voté fin 2018 contre l'ordonnance permettant de créer des établissements expérimentaux.

La mise en place d'un **CNESER intégrant la recherche** : le bilan est très décevant. La CFDT est intervenue en permanence pour exiger que soient discutées les politiques de la recherche (contrats d'objectifs des établissements, politique de l'ANR...). La CFDT continuera à se battre pour obtenir plus de transparence et de débat collectif, en particulier sur la présentation des budgets et des contrats d'objectifs des organismes de recherche.

**Tous les personnels
votent
en juin 2019**